



Vibrations éolienne sur pignon

Par **myriam11200**, le **15/03/2013** à **14:17**

Bonjour,

Je me tourne vers vous aujourd'hui espérant être conseillé.

Nous avons fais installé une éolienne sur pignon en août 2012 et subissons depuis des vibrations à l'intérieur de la maison.

Apparemment ce problème état connu des professionnels mais ils se sont bien gardé de nous en informé "aucunes nuisances sonore n'a été constaté à l'intérieur des habitations" voilà ce qu'ils ont dis.

Nous avons signalé ces vibrations à la société par courrier RAR en janvier 2013.

Le responsable technique très gentil est intervenu immédiatement.

La 1ère intervention a échouée, il est donc intervenu une seconde fois à notre demande, tentant ainsi une de nos idées pour remédié à ces vibrations.

Seconde intervention vaine, les vibrations sont toujours aussi forte et tellement gênante la nuit qu'elle nous réveille. Nous en sommes au point d'appréhender que le vent se lève.

Nous craignons en plus des dommages plus important sur notre maison.

L'installation a 7 mois et est sous garantie.

Sommes nous en droit de demander le démontage ainsi que le remboursement de l'installation ?

Merci infiniment pour votre aide

Cordialement

Par **kataga**, le **15/03/2013** à **14:53**

oui.

Vous n'avez pas une assurance défense recours dans votre police multirisques habitation ?

Par **myriam11200**, le **15/03/2013** à **15:01**

Oui nous avons une protection juridique mais souhaitons avant tout tenté un accord amiable.

Pour cela j'aurai souhaité savoir quel sont nos droits et si je peux me référé à un article de loi.

Merci

Par **kataga**, le **16/03/2013** à **08:02**

bonjour,

Oui, par exemple l'article 1792 du code civil.

Mais vous avez déjà perdu beaucoup de temps ... et votre assurance s'occupera elle-aussi bien sûr de rechercher un accord amiable avec ses juristes.

Autrement dit, vous perdez du temps pour pas grand chose ..

Par **myriam11200**, le **18/03/2013** à **15:28**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, c'est à la demande de notre protection juridique que nous tentons une dernière approche par courrier RAR.

En tout cas merci

Cordialement